

même à laquelle le gouvernement actuel, déjà au pouvoir pendant plusieurs mois, a affirmé que, sous le nouveau régime diplomatique, les capitaux étrangers allaient affluer au Canada. Or, qu'en est-il? Au cours du deuxième trimestre, c'est-à-dire en avril, mai et juin, ces capitaux ont représenté 391 millions, alors que le chiffre correspondant pour le premier trimestre de 1963 était de 410 millions.

Pour le dernier trimestre de 1962, il a été de 386 millions de dollars, soit une moyenne de quelque 390 millions pour ces trois trimestres. Le gouvernement actuel prend le pouvoir, et les investissements américains dans notre pays baissent d'environ 300 millions en trois mois. J'y vois la preuve que les dialogues du gouvernement sont en fait des monologues. Je n'ajouterai rien, sinon que ces faits ont suivi la mesure prise par un gouvernement qui devait ouvrir une ère nouvelle dans les relations canado-américaines. Et pourtant, ces trois derniers mois, les chiffres ont été les plus bas—et ici je cite de mémoire—des huit derniers trimestres. La question mérite notre attention; elle place sous un bien mauvais jour le replâtrage auquel le gouvernement s'est livré dans ses rapports avec les États-Unis, et qu'il qualifie de dialogue. Que les investissements dans notre pays continuent sur cette voie, et le Canada se trouvera dans de réelles difficultés.

Nous sommes d'avis que les sociétés qui investissent des capitaux ici devraient être tenues de se conformer aux lois de notre pays. Je ne veux pas parler de la crise de Cuba ce soir, même si les événements ont prouvé que nous avions adopté la bonne attitude en octobre 1962. Mais les États-Unis soutenaient que nous ne pouvions vendre à Cuba des articles non stratégiques, parce qu'eux-mêmes avaient décidé de ne pas faire de commerce avec cette république. Nous étions d'avis que le Canada déciderait lui-même des politiques à suivre sans ingérence de qui que ce soit. Pour ce qui est des placements dans ces régions des Territoires du Nord-Ouest qui sont sous l'administration de notre pays, nous avons modifié la loi de façon que les Canadiens seulement puissent obtenir des permis pour l'exploitation minière, l'exploitation pétrolière et ainsi de suite. Dans le cas où il y avait exploitation, une part de 50 p. 100 devait être mise à la disposition des Canadiens. On disait à cette époque que cette initiative mettrait fin aux placements des États-Unis au Canada. De fait les placements prirent une expansion énorme dans ces régions. J'ai demandé au gouvernement de nous donner une explication au sujet de ce document, publié il y a deux

jours seulement, document qui fait tomber la partie la plus solide de l'argumentation selon laquelle le gouvernement actuel est en mesure de régler les problèmes qui se posent entre le Canada et les États-Unis.

Je passe maintenant à l'autre organisation, dont nous faisons partie, l'Organisation des Nations Unies. Le ministre a fait, et avec raison, un magnifique éloge des Nations Unies. Il nous a parlé de l'évolution qui s'est produite, de l'expansion dont il a été témoin; il a montré comme tous les Canadiens auraient voulu que cette institution groupe tous les pays. J'ignore le nombre des pays membres actuellement. Je crois qu'il s'élève à 112. J'entends quelqu'un souffler 111. Eh bien, on ne peut pas dire que cette institution embrasse tous les pays. J'étais à San Francisco à titre de modeste observateur en 1945. Personne n'aurait alors présagé que cet organisme atteindrait le nombre de membres qui le compose aujourd'hui. Ce nombre augmentera encore. C'est une institution étonnante. Sa fondation remonte à 18 ans. La Société des Nations s'est éteinte après 16 années d'existence. A 18 ans, l'être humain traverse une profonde métamorphose. Ainsi en est-il des Nations Unies. Des problèmes s'y greffent, et le ministre les a mentionnés, y compris la nécessité de mesures pour obliger les nations membres à verser leurs cotisations. L'honorable ministre a exposé le sujet en détail. Je comprends la thèse qu'il tente d'établir. Il est oiseux de déclarer que si une nation est forte et puissante, elle peut dire: j'appartiens au cercle, mais je ne verserai pas ma cotisation. C'est cela en réalité. Cela revient à dire: je veux être membre et bénéficier de tous les privilèges, mais je laisse à d'autres le soin de régler la note. Une telle attitude pourrait se tolérer ailleurs, mais elle n'assurera pas la survie des Nations Unies.

Je remarque que le ministre n'a pas touché à un aspect qu'il a soulevé hors de la Chambre des communes—une augmentation des membres du Conseil de sécurité. Ce serait souhaitable. Et c'est nécessaire pour assurer la représentation des nombreux groupes de nations d'Afrique, d'Asie et d'autres parties du monde. Tel est l'idéal. Il ne saurait cependant se réaliser sans le consentement de l'Union soviétique et il y a tout lieu de prévoir, si mes renseignements sont exacts, qu'elle y opposerait son veto. Comme mon honorable ami d'Oxford possède une vaste expérience des Nations Unies, c'est lui qui traitera à fond de la question des sièges au sein de cet organisme. J'ajouterai seulement que le Canada devrait affirmer sans détours que les pays devraient être tenus de payer leur quote-part.